

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE DISCUSSION AVEC LA FRANCE DU STATUT DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'intérêt bien connu que le très honorable représentant porte au rapatriement de la constitution, j'aimerais lui demander si, dans les pourparlers qu'il a pu avoir depuis qu'il est premier ministre avec le président de la France ou avec d'autres hautes personnalités françaises, il a discuté du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon en vue de supprimer une anomalie de l'histoire qui, même si elle ne dérange pas tellement les provinces de l'Atlantique, pourrait revêtir une importance considérable si de riches gisements pétroliers étaient découverts et si on appliquait une zone de pêche de 200 milles?

● (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois avouer humblement que je n'ai pas eu l'audace d'en parler au président. Je doute également que le chef de l'opposition ait parlé au président des États-Unis de l'annexion de la péninsule.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Étant donné l'audace bien connue du premier ministre, je me demande si le très honorable député songerait sérieusement, lui ou les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui paraissent plus occupés à voyager qu'à discuter, à soulever cette question à la prochaine occasion, afin de rectifier cette anomalie de l'histoire et pour éviter que nous ayons à redouter de devoir choisir entre les intérêts de deux petites îles et ceux de l'ensemble du Canada.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, dans des questions aussi importantes que les visées expansionnistes du Canada, je pense qu'il serait utile de pouvoir compter au moins sur une politique bipartite, de sorte que quand le chef de l'opposition sera de retour, je lui demanderai s'il est intéressé à collaborer à un projet de revendication territoriale qui incluerait les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, la péninsule de l'Alaska et peut-être des parties du Maine au profit du Nouveau-Brunswick. Si je puis m'assurer de sa collaboration pour ce genre de politique bipartite, nous pourrions peut-être aussi nous allier pour mener une campagne électorale conjointe.

* * *

AIR CANADA

LA RUMEUR RELATIVE À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES LAISSEZ-PASSER AUX ÉPOUSES DES DÉPUTÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, permettez que je me reporte à une question que j'ai posée le 25 juin et qui figure à la page 14840 du *hansard*. Je laisse de côté les considérations accessoires, mais ma question était la suivante:

Je me soucie naturellement des révélations, pour employer l'expression la plus modérée, rapportée dans le *Sun* de Toronto d'hier et le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, concernant la confusion dans la délivrance de ces laissez-passer. En l'absence du ministre intéressé...

Je parlais naturellement du ministre des Approvisionnement et Services.

[M. Buchanan.]

... qui a apparemment admis tout ce qui était contenu dans les déclarations, je ne poserai que la question suivante: Air Canada a-t-il modifié les conditions d'admissibilité des conjoints à ces laissez-passer, et comment se fait-il qu'un laissez-passer a été délivré à une personne décrite comme une épouse selon le droit commun, expression qui, bien sûr, est inexistante sauf dans le vocabulaire de certaines personnes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne parlerais pas de changements de politique, mais je confirmerais qu'Air Canada a une politique générale concernant les épouses de droit commun, bien définie pour ce qui est des laissez-passer accordés, par exemple, à ses employés, et, je suppose, par extension, à d'autres catégories de personnes. L'expression, bien sûr, est bien connue dans l'application d'autres programmes et se répand de plus en plus au Canada.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre en question a bien fait connaître l'expression épouse de droit commun au Canada. Ma question découlant de sa réponse est la suivante: pourquoi la société a-t-elle acquiescé à la demande du ministre d'émettre un laissez-passer sans justification aucune à une personne qu'il a bien franchement décrite comme son épouse de droit commun?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je pense qu'on a répondu à la question de façon assez complète dans le même cas lorsque l'incident a été soulevé, et pour être franc, je regrette que le très honorable député prenne le temps de la Chambre pour soulever ce point particulier à ce moment-ci.

M. Diefenbaker: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je citerai maintenant la réponse et je demande au ministre à quelle partie il fait allusion. Je suis très désolé qu'il soit exaspéré et je le regrette profondément. Le ministre des Transports a répondu:

Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il soit exact de dire que c'est là la description utilisée dans le passé.

Au sujet de l'épouse de droit commun.

Je serai cependant heureux de vérifier en quoi consiste la politique actuelle d'Air Canada en matière de laissez-passer et de répondre de façon plus détaillée à la question de savoir si des modifications y ont été apportées depuis l'époque où le très honorable représentant exerçait les fonctions de premier ministre.

Le ministre dit aujourd'hui qu'on a répondu à la question le 25 juin. Pourquoi ce camouflage, je le lui demande?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable député de se donner la peine d'attirer mon attention à la Chambre sur le fait que le mot «passé» apparaît à la troisième ligne de la réponse, alors que c'est le mot «laissez-passer» qui devrait y être. Cette rectification lui sera peut-être utile.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LALONDE—LA RÉPONSE À DES ACCUSATIONS D'INFLUENCE RELATIVEMENT AU VOTE LIBRE SUR LA PEINE CAPITALE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège au sujet d'une déclaration faite par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), il y a quelques jours, et qui, à mon avis, porte atteinte aux privilèges des députés et particulièrement de ceux qui représentent la province de Québec.